



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-30

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOCATIONS D'INTERET ECONOMIQUE

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 38 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 44

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle VICO, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, Mme Isabelle TAILLIER, M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Gaëlle LETTERON, M. Christophe CARMINATI, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Laurence GREGOIRE  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Martine RAVOIRE  
BUOUX : M. Philippe ROUX  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote)  
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Maxime BEY  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT représentée par Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN  
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL  
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE représenté par Mme Paule DAPRES  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Gisèle MAGNE  
VIENS : Mme Mireille DUMESTE  
VILLARS : M. Guy SALLIER

**Absents excusés :**

APT : M. Laurent DUCAU  
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI  
GARGAS : M. Bruno VIGNE-ULMIER, Mme Corinne PAÏOCCHI  
ST SATURNIN LES APT : Mme Patricia BAILLARD

**Procurations de :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. André LECOURT donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA, M. Henri GIORGETTI donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Maxime BEY  
ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20180315-2018-30-BF  
Date de télétransmission : 21/03/2018  
Date de réception préfecture : 21/03/2018

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et ses articles L 2121-31 et L 2121-14,

**Vu**, le compte de gestion 2017,

**Vu**, la délibération n°2017-61 du 13 avril 2017 relative au vote du budget primitif 2017 « Locations d'Intérêt Economique » de la Communauté de Communes,

**Vu**, la délibération n°2017-89 du 18 mai 2017 approuvant la décision modificative n°1 au budget primitif 2017 « Locations d'intérêts économique » de la Communauté de Communes,

**Vu**, la délibération n°2017-108 du 06 juillet 2017 approuvant la décision modificative n°2 au budget 2017 « Locations d'intérêts économique »,

**Considérant** que le Président Gilles RIPERT, en tant qu'ordonnateur, n'est pas présent au moment du vote,

Didier PERELLO, Vice-président, élu conformément à l'article L2121-14 du CGCT, présente à l'organe délibérant de la Communauté le compte administratif 2017 du budget « Locations d'Intérêt Economique » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Le compte est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	316 908,21 €	Dépenses :	1 123 580,75 €
Recettes :	307 359,18 €	Recettes :	389 836,96 €
<b>Déficit</b>	<b>9 549,03 €</b>	<b>Déficit</b>	<b>733 743,79 €</b>

RESTE A REALISER	
Dépenses :	1 522,54 €
Recettes :	0,00 €
<b>Déficit</b>	<b>1 522,54 €</b>

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A l'unanimité des membres votants,**

**Approuve**, le compte Administratif 2017 du budget « Locations d'Intérêt Economique » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

**Constata**, la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

**Reconnaît**, la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20180315-2018-30-BF  
Date de télétransmission : 21/03/2018  
Date de réception préfecture : 21/03/2018